

Image not found or type unknown



pret taux zero conditions d'obtention

Par **quades**, le 11/03/2009 à 16:52

Bonjour,

Ma question concerne les conditions d'obtention du pret à taux zero.

Je suis actuellement propriétaire au 1/3 de ma résidence principale (c'est une résidence familiale, j'ai reçu ma part par des donations partages successives (d'abord la nue propriété, puis l'usufruit)).

J'aimerais savoir si je peux dans ces conditions obtenir un pret à taux zero pour l'achat d'une résidence principale (je remplis bien entendu les conditions de revenus). Suis-je considéré comme primo-accédant?

quades